COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves, THOREL Pascal.

Pouvoir : PIAULT Sylvie ayant donné pouvoir à RUMEAU Aurélie.

Madame Aurélie RUMEAU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire souhaite ajouter à l'ordre du jour les points suivants : affectation du résultat et création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial. Ces demandes sont acceptées.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 JANVIER 2024.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

II- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal délibère à propos du Compte de Gestion dressé par le comptable du Trésor Public de Compiègne.
Il présente un résultat de clôture de + 1 071 009.21 €

Après délibération, les conseillers votent : POUR à l'unanimité.

III– VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif de la commune est présenté à l'ensemble des conseillers municipaux présents, lequel peut se résumer ainsi :

- Fonctionnement :

	Dépenses	:	285 712.81 euros
	Recettes	:	468 776.09 euros
	Résultat	:	*+ 183 063.28 euros*
	+ Excédent 2022	:	*+ 781 861.89 euros*
	Résultat de fonctionnement	**:**	**+ 964 925.17 euros**

- Investissement :

	Dépenses	:	28 992.65 euros
	Recettes	:	114 493.49 euros
	Résultat	:	*+ 85 500.84 euros*
	+ Excédent 2022	:	*+ 20 583.20 euros*
	Résultat d'investissement	**:**	**+ 106 084.04 euros**

Soit un excédent global de clôture de : 1 071 009.21 euros

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après délibération, les conseillers votent à l'unanimité : POUR : 13

IV– SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire liste les subventions communales accordées en 2023 et propose de conserver la même méthode : attribution des subventions courantes et subventions exceptionnelles sur demande en cas d'évènement particulier.

AAMM	2 325 € (1 000 € pour les cadeaux de Noël + 1 325 € de subvention comme chaque année)
Bibliothèque	530 €
Société de chasse	140 €
Anciens combattants	140 €
Les p'tits loups du SIRS	140 €
OCCE 60	140 €
Collège de Ressons	140 €
Les Dames de Cœur	140 €
Association Côté Cour	140 € + 150 € pour l'organisation des journées « les arts en fête » qui auront lieu cette année les 1er et 2 juin à Margny-Sur-Matz et qui permettent de dynamiser le village.

Soit un total de 3 985 €

Après délibération, les conseillers votent : POUR à l'unanimité

V– TAUX DES TAXES COMMUNALES

Les taux votés en 2023 sont rappelés.

Après délibération, les conseillers municipaux votent à l'unanimité le maintien des taux 2023, soit :

- **Taux de référence de la taxe foncière (bâti) : 28.71 + 21.54 (part départementale) : 50.25**
- **Taxe foncière (non bâti) : 41.73**
- **Taxe d'habitation : 15.51**
- **CFE : 14.59**

VI– AFFECTATION DU RESULTAT

Une délibération doit être prise afin d'intégrer les résultats 2023 au budget primitif 2024 :

Considérant :

- Le résultat comptable de N-1 s'élevant à **183 063.28** euros
- Le report à nouveau fin N-2 de **781 861.89** euros ;
- Le solde d'exécution d'investissement N-1 de **85 500.84** euros ;
- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement de **402 340.00** euros ;
- L'absence de restes à réaliser en recettes ;

- L'excédent cumulé d'investissement N-2 de **20 583.20** euros.

Constate :

- Que l'excédent cumulé d'investissement s'élève à **106 084.04** euros (001);
- Que le besoin de financement cumulé de d'investissement est de **296 255.96** euros compte tenu des restes à réaliser

Décide d'affecter :

- La somme de **296 255.96 euros** en réserves au compte 1068 ;
- La somme de **668 669.21** euros au compte 002

Après délibération, les conseillers municipaux votent : POUR à l'unanimité.

VI - BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 :

En section de fonctionnement, il présente un suréquilibre à 417 659.00 euros en dépenses et 1 245 931.21 euros en recettes.
En section d'investissement, il présente un équilibre à 688 319.00 euros en dépenses et en recettes.

Après délibération, les conseillers votent : POUR à l'unanimité.

VII – CENTRE SOCIAL RURAL

Monsieur le maire souhaite faire un point sur les modalités de prise en charge des frais liés à la participation au centre aéré et mercredis récréatifs.
Par délibération du 7 janvier 2022, le conseil municipal avait décidé une prise en charge oscillant entre 50 et 100 % en fonction des revenus des familles peu importe le nombre de jours dans l'année.

Après discussion, les conseillers décident de conserver ce système. Une recherche sera néanmoins effectuée afin de déterminer si ce principe bénéficie aux familles les plus modestes.

VIII– CREATION D'UN POSTE PERMAMENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) de Monsieur David Duval se termine le 24 avril à l'issue d'une période de 24 mois.
Si le renouvellement n'est pas possible, la commune procèdera au recrutement de Monsieur Duval en tant que contractuel en CDD, comme elle s'y était engagée.
Pour cela, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, 20 heures par semaine.

Après délibération, les conseillers votent : POUR à l'unanimité.

IX– QUESTIONS DIVERSES

- ✓ La caravane des jeux, organisée par la Communauté de Communes du Pays des Sources, passera cette année à Margny-sur-Matz le mardi 23 juillet. Catherine Levert et Véronique Borgne indiquent qu'elles seront présentes pour l'organisation. D'autres conseillers municipaux pourraient se joindre à elles selon leurs disponibilités.

- ✓ La prochaine réunion du SEZEO aura lieu jeudi 21 mars à 18h00.

- ✓ Les travaux de réhabilitation de la mare de Bourmont devraient démarrer au mois de mai.

- ✓ La Fédération de chasse a fourni des kits de plants d'arbustes dans le cadre de l'opération Sensibilis'Haie. Une partie de ces arbustes a été plantése par les enfants de la grande section de maternelle de Margny-sur-Matz.

- ✓ Les dépôts de gravats sont de plus en plus nombreux aux abords des champs et au bac à verre, malgré le panneau d'interdiction installé sur place. Quelles sont les solutions qui permettraient de remédier à ces actes d'incivilités de plus en plus fréquents ?

- ✓ Le SIVOM de Margny-sur-Matz prévoit l'installation d'un filtre à charbon sur le point de captage à Margny-sur-Matz. Néanmoins, afin de valider le financement, un plan de prévention des engrais agricoles devrait être mis en place.

- ✓ Monsieur Nicolas Cattiaux souhaite savoir si des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) doivent obligatoirement être définies dans la commune. A l'heure actuelle et en concertation avec la CCPS, la détermination de ces zones n'est pas obligatoire.

- ✓ SIRS : une augmentation de la participation des communes est à prévoir pour 2024.

Séance levée à : 21h10

La secrétaire de séance,
Madame Aurélie Rumeau

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz
60490